



A S S O C I A T I O N
POUR LA SAUVEGARDE DU SITE DE LA CHAPELLE
fondée le 29 septembre 1983

Direction de projet CEVA
Rue de Lausanne 16 bis
CH-1201 Genève

La Chapelle, le 15 avril 2014

Liaison ferroviaire CEVA. Projet de tunnel de Pinchat.

Messieurs,

Nous faisons suites aux nombreuses nuisances sonores générées par les travaux d'excavation du Tunnel de Pinchat depuis le portail Bachet.

Jusqu'ici, le président de notre Association a privilégié la voie du dialogue en vue de trouver des solutions négociées. Au vu du non respect récurant des bases légales applicables, les limites de cette façon de faire ont été atteintes.

Nous exigeons le strict respect de la Directive sur les mesures de construction et d'exploitation destinées à limiter le bruit des chantiers selon l'article 6 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986.

Les travaux en cours (forages au moyen de perforateurs hydrauliques et utilisation intensive de brise-roche hydraulique) sont décrits comme travaux très bruyants par la directive sus-mentionnée.

Notre quartier est situé en degré de sensibilité II.

Par conséquent, la mise en place de mesures de niveau B, à savoir une limitation de la durée des travaux de 8 heures par jour, est impérative.

Nous vous confirmons qu'en absence d'un engagement ferme, d'ici au 27 avril 2014, de la part de la direction du projet CEVA à :

Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle
14B rte de La-Chapelle – 1212 Grand-Lancy
Fabio Heer, président – tél 079 418 50 53
www.sauvegardonslachapelle.org
CCP 17-241 665-5 - IBAN CH82 0900 0000 1724 1665 5

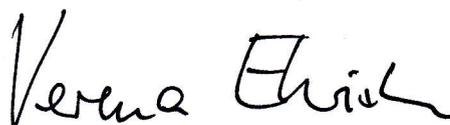
1. respecter scrupuleusement la limite de durée à 8 heures par jour pour les travaux très bruyants,
2. ne pas commencer les travaux très bruyants avant 8h00,
3. faire une pause d'au moins une heure entre 12h00 et 13h00 au minimum,
4. avertir l'ensemble de la population concernée des étapes très bruyantes,

toutes les démarches politiques, médiatiques et juridiques nécessaires seront entreprises par notre Association.

En comptant sur votre collaboration en vue d'un rétablissement des bonnes relations ayant prévalu jusqu'ici entre la direction du CEVA et les habitants du quartier de La Chapelle, nous vous adressons, Messieurs, nos meilleures salutations.



Fabio Heer
Président



Verena Ehrich
vice-présidente

Copie : Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, CP 3918,
1211 Genève